



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 026-212600886-20231218-DELIB2023_102-DE



Publié sur le site internet le 20 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023.102 Séance du 18 décembre 2023

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 18 décembre 2023 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 12 décembre 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Bertrand BECORPI, Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Christian GAUTHIER, Mme Caroline BILLION-REY à M. Claude VOSSEY, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à Éric SAULLE.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 21

Mme Audrey TRACOL a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Dénomination de la place du Village de Santé II

Rapporteur : Pascal BERRANGER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2121-29 ;

Vu l'avis du groupe de travail du 23/10/2023 ;

Considérant que la dénomination des rues est indispensable pour l'accès aux immeubles et l'obtention d'adresses ;

Considérant l'intérêt de la commune à identifier parfaitement chaque voie et chaque site marquant ;

Considérant la nécessité de dénommer la place du Village de Santé II ;

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,

- **PREND ACTE** de la dénomination officielle de la place, comme suit pour la place du Village de Santé II : -
Place Ambroise Paré.

Une copie de la délibération sera transmise :

- * à M. le Préfet
- * aux services du cadastre
- * aux services de la Poste
- * aux services de France télécom
- * aux services de secours de Chatuzange le Goubet

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20231218-DELIB2023_

Conseil Municipal du 18 décembre 2023

ANNEXE DÉLIBÉRATION N° 2023-102

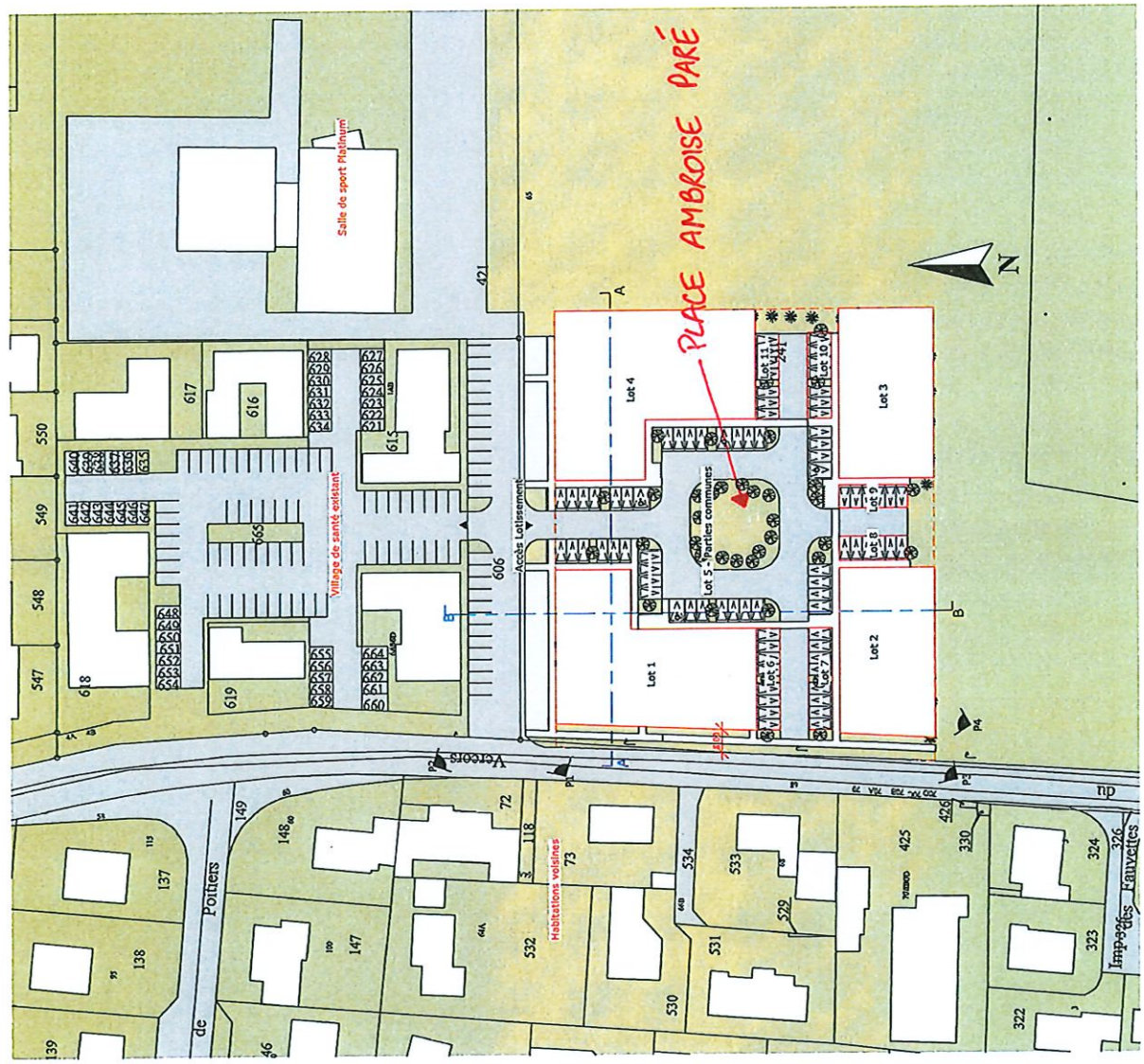
Voir réserves faites sur l'arrêté de permis de construire Vu pour être annexé à mon avis favorable du

13 OCT. 2023

Par délégation
L'Adjoint au Maire
Pascal BERRANGER

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 026-212600886-20231218-DELIB2023-102-DE

PIECES COMPLÉMENTAIRES LE
20 JUL. 2023
CHATUZANGE-LE-GOUJET



F	1	20
Village de santé 2		
Construction d'un village de santé		
Rue du vancors - 26 300 Chatuzange le goubet		
APS - ind B		
Plan de composition		



Maitrise d'Ouvrage : **HABITAT DAUPHINOIS**
20 rue batzac - 26000 VALENCE
contact@habitat-dauphinois.fr
TEL : 04 75 44 92 20

Maitrise d'Ouvro : **Cheze Architectes**
24 Rue Fortel - 26000 VALENCE
hello@chezearchitectes.com
TEL : 04 75 70 75 58